



UvA-DARE (Digital Academic Repository)

L'intersectionnalité contre l'intersection

Chauvin, S.; Jaunait, A.

Published in:
Raisons Politiques

DOI:
[10.3917/rai.058.0055](https://doi.org/10.3917/rai.058.0055)

[Link to publication](#)

Citation for published version (APA):
Chauvin, S., & Jaunait, A. (2015). L'intersectionnalité contre l'intersection. *Raisons Politiques*, 58, 55-74.
<https://doi.org/10.3917/rai.058.0055>

General rights

It is not permitted to download or to forward/distribute the text or part of it without the consent of the author(s) and/or copyright holder(s), other than for strictly personal, individual use, unless the work is under an open content license (like Creative Commons).

Disclaimer/Complaints regulations

If you believe that digital publication of certain material infringes any of your rights or (privacy) interests, please let the Library know, stating your reasons. In case of a legitimate complaint, the Library will make the material inaccessible and/or remove it from the website. Please Ask the Library: <https://uba.uva.nl/en/contact>, or a letter to: Library of the University of Amsterdam, Secretariat, Singel 425, 1012 WP Amsterdam, The Netherlands. You will be contacted as soon as possible.

L'INTERSECTIONNALITÉ CONTRE L'INTERSECTION

Sébastien Chauvin, Alexandre Jaunait

Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) | « Raisons politiques »

2015/2 N° 58 | pages 55 à 74

ISSN 1291-1941

ISBN 9782724634075

Article disponible en ligne à l'adresse :

<http://www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2015-2-page-55.htm>

Pour citer cet article :

Sébastien Chauvin et Alexandre Jaunait, « L'intersectionnalité contre l'intersection », *Raisons politiques* 2015/2 (N° 58), p. 55-74.

Distribution électronique Cairn.info pour Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.).

© Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

L'intersectionnalité contre l'intersection

Sébastien Chauvin et Alexandre Jaunait

La notion d'**intersectionnalité** a été développée pour décrire la position de groupes et d'individus en décalage par rapport à un système de cadrage politique ou juridique. Forgé à la fin des années 1980 par la juriste américaine Kimberlé Crenshaw dans la foulée du *Black feminism*, le terme donne alors un nom aux dilemmes stratégiques et identitaires rencontrés dans l'espace public étasunien par certaines catégories de personnes vulnérables (initialement, les femmes africaines-américaines) subissant des formes de domination qui échappent aux grands axes déployés par les mouvements sociaux et le droit pour formuler et défendre les intérêts des populations discriminées¹. Les systèmes de représentation qui dominent ces arènes normatives tantôt rendent ces groupes invisibles², tantôt les conduisent à être perçus comme non-représentatifs de leur catégorie (les Noirs, les travailleurs, les femmes, les gays), leur situation étant jugée plus complexe ou plus spécifique que celle des cas construits comme génériques et donc plus légitimes pour incarner le groupe dans son ensemble et former la base de ses revendications.

Dans de tels contextes, les travaux de recherche se réclamant de l'intersectionnalité sont confrontés à un épineux dilemme. Loin de faire pléonasmie avec l'idée d'intersection, à laquelle on la réduit souvent, la notion d'intersectionnalité en est au contraire la déconstruction critique. Lorsque Crenshaw affirme, en commentant la jurisprudence antidiscrimination dans les États-Unis de la fin du 20^e siècle, que l'intersectionnalité ne désigne pas la somme du racisme et du sexisme, c'est aussi bien pour braquer le projecteur vers une position jusque-là laissée invisible par le droit (celle des femmes noires) que pour critiquer la manière dont ce dernier avait construit son appréhension des discriminations racistes et sexistes à partir de cas particuliers des moins démunis au sein des catégories victimes, rendant la position des Africaines-Américaines

1 - Alexandre Jaunait et Sébastien Chauvin, « Représenter l'intersection : les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales », *Revue française de science politique*, vol. 62, n° 1, 2012, p. 5-20.

2 - Valerie J. Purdie-Vaughns et Richard P. Eibach, « Intersectional invisibility: The distinctive advantages and disadvantages of multiple subordinate-group identities », *Sex Roles*, n° 59, 2008, p. 377-391.

artificiellement plus complexe et juridiquement plus insaisissable³. Mais comment restituer les processus sociaux qui construisent certains cas comme simples et d'autres comme compliqués ? Et comment rendre compte des contraintes objectives qui en découlent pour les groupes et individus considérés, tout en se gardant de ratifier et renforcer l'arbitraire de cette complexité à géométrie variable ?

Ce sont quelques-unes des questions auxquelles s'attache à répondre cet article, qui insiste sur la portée critique des théories de l'intersectionnalité. Il cherche à montrer comment, tant dans le domaine normatif que dans la description analytique, cette portée est menacée de s'annuler lorsque l'intersectionnalité se transmue en programme positif prétendant constater l'intersection sans l'interroger comme effet de pouvoir. Ce travail n'est donc pas une nouvelle synthèse sur la notion d'intersectionnalité : il oriente le regard vers la postérité critique de théories qui ont pris pour cible la prétention à l'universalité portée par les luttes politiques de leur époque et ont ainsi cherché, sous le vocable de l'intersectionnalité, à désigner des problèmes plutôt qu'à formuler des solutions. La première section revient brièvement sur l'histoire politique des théories de l'intersectionnalité comme critiques de la hiérarchie de la représentativité au sein des mouvements sociaux et des catégories de la jurisprudence antidiscrimination. Dans la deuxième section, nous examinons les questions suscitées, dans leur espace propre, par les sciences sociales lorsqu'elles cherchent à décrire des situations concrètes dans le langage de l'intersectionnalité en évitant le piège substantialiste consistant à attribuer l'intersection à la nature des personnes qui la subissent. La troisième section revient à la question politique pour examiner les débats soulevés par la perspective d'un programme normatif intersectionnel, notamment si ce dernier était constitué en impératif universaliste de prise en compte permanente de toutes les dominations. Nous concluons en défendant l'idée que, dans une société aux intérêts divers et contradictoires, les mouvements sociaux peuvent se donner des ennemis principaux et se fonder sur des identités collectives particulières, non parce que les individus concrets s'y réduisent, mais parce que, projet stratégique et non simple reflet d'intérêts objectifs, une politique d'émancipation ne peut se passer d'une pluralité de mouvements.

L'intersectionnalité comme critique politique

Les stratégies politiques réunies sous le vocable de l'intersectionnalité ont initialement permis d'identifier et de remettre en cause un processus politique précis : la monopolisation de la représentation des groupes dominés par les membres de ces groupes qui sont détenteurs de propriétés dominantes, à l'exception de celle qui fait l'objet de la représentation. Cette critique porte non seulement sur le monopole de fait – l'accaparement des postes de pouvoir

3 - Kimberlé W. Crenshaw, « Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics », *University of Chicago Legal Forum*, n° 139, 1989, p. 139-167.

et des priorités stratégiques à l'intérieur d'un mouvement ou d'un parti – mais aussi sur le monopole de droit, c'est-à-dire la hiérarchie symbolique de la représentativité au sein des mouvements, des catégories juridiques et du discours théorique au profit des membres les plus « prototypiques »⁴.

Une critique interne aux mouvements sociaux

Les théories de l'intersectionnalité ont émergé dans le contexte des mouvements sociaux étasuniens des années 1980, à la suite des réflexions critiques formulées par le *Black feminism* dans les années 1970. En décrivant, dans un texte de 1979⁵, le « solipsisme blanc » du mouvement féministe, Adrienne Rich cherchait à dénoncer la façon dont le sujet politique porté par le mouvement avait été construit sur une identification à ses catégories les plus privilégiées, les femmes blanches de la bourgeoisie. Elle soulignait ainsi comment les femmes de couleur, les lesbiennes ou les femmes de la classe ouvrière se trouvaient exclues des luttes anti-patriarcales lorsque celles-ci étaient pensées sous le prisme exclusif d'une domination de genre portée par des représentantes issues des catégories privilégiées. À l'« oppression commune » de l'ennemi patriarcal brandie par le mouvement majoritaire, le *Black feminism* a opposé la notion de « péril multiple »⁶ auquel étaient confrontées les femmes minoritaires au sein du féminisme, faisant ainsi exister ces dernières dans un débat collectif sur les stratégies de libération qui les avait jusque-là occultées. Or, loin de suggérer que les femmes majoritaires n'étaient pas prises dans ce péril multiple, l'expression permettait de pointer que ces dernières se situaient, sous certains rapports, du côté dominant du « péril », et donc dans une situation d'intérêts conflictuels avec les femmes minoritaires.

Si la critique du *Black feminism* a réussi à ébranler les représentations majoritaires de la domination de genre dans le féminisme étasunien, c'est en large part du fait de l'importance du rapport racial dans l'histoire interne du pays, et il n'est à cet égard pas étonnant que ce soient des femmes noires qui aient porté cette critique aboutissant à interroger la représentation d'une classe des femmes homogène⁷. En revanche, ce dilemme n'a pas connu une postérité équivalente dans la contestation des stratégies de représentation du *Black Power movement* dont les termes pouvaient pourtant apparaître comme symétriques. La primauté politique et la saillance sociale de la race ont au contraire protégé le monopole de représentation des leaders du mouvement de libération noir là où elles avaient permis de contester efficacement le privilège représentatif des femmes blanches de la classe moyenne dans le mouvement féministe. Les revendications des femmes noires du *Black Power Movement* ont été accusées

4 - Cecilia Ridgeway et Tamar Kricheli-Katz, « Intersecting cultural beliefs in social relations gender, race, and class binds and freedoms », *Gender & Society*, vol. 27, n° 3, 2013, p. 294-318.

5 - Adrienne Rich, *On Lies, Secrets and Silence. Selected Prose 1966-1978*, New York, Norton, 1979, chap. « Disloyal to civilization. Feminism, racism, gynophobia ».

6 - Deborah King, « Multiple jeopardy, multiple consciousness: The context of Black feminist ideology », *Signs. Journal of Women Culture and Society*, vol. 1, 1988.

7 - Alexandre Jaunait et Sébastien Chauvin, « Représenter l'intersection... », art. cité.

d'affaiblir la lutte collective des Africains-Américains, trouvant un écho chez les militantes elles-mêmes dont l'adhésion au mouvement féministe pouvait être vécue comme une trahison de leurs appartenances familiales⁸.

La stratégie mise en œuvre par les féministes africaines-américaines au sein des deux mouvements auxquels elles prenaient part visait, dans les deux cas, à pluraliser les sujets politiques porteurs de ces luttes en mettant en avant des situations et des revendications différentes de celles jusque-là portées par les dirigeants de ces mouvements. Comme le montre l'histoire du *Black feminism*, les succès inégaux d'une telle stratégie ne reposent pas uniquement sur les ressources intrinsèques des sujets contestataires, mais aussi sur le contexte politique (la structure d'opportunité discursive et la hiérarchie des luttes dans l'espace des mobilisations) et sur la nature même de ces ressources, les propriétés dérivées des identités raciales – contrairement au sexe – étant d'autant plus efficaces symboliquement qu'elles font l'objet d'une transmission intergénérationnelle.

Transposée dans le contexte du féminisme matérialiste français, la critique intersectionnelle de l'idée d'oppression commune peut ouvrir à une critique du concept d'ennemi principal⁹. Ce dernier, en effet, repose sur l'idée que toutes les femmes sont prises dans le patriarcat, mais que seules certaines sont confrontées à la domination raciale, de classe ou hétérosexiste ; c'est renvoyer implicitement les préoccupations de ces dernières aux marges du mouvement de libération ou à d'autres mouvements. En outre, la mise en avant d'une classe des femmes homogène revient à minimiser les dominations qui traversent le groupe des femmes lui-même. Par contraste, le féminisme « lutte de classe », courant minoritaire au sein de la deuxième vague féministe née dans la France des années 1970, insiste davantage sur les rapports de domination et d'exploitation entre femmes des classes populaires et femmes et hommes bourgeois, ce qui le rapproche de la démarche des théories américaines de l'intersectionnalité. Cependant, en pensant la « question femmes » en termes « d'oppression spécifique », il suppose implicitement qu'il y aurait des oppressions universelles et oublie ainsi que les dominations sont des rapports sociaux pour lesquels, par définition, tout le monde ne tombe pas du même côté¹⁰. Il s'agit d'un oubli volontaire car le féminisme lutte de classe, qui s'inscrit dans la nébuleuse du marxisme critique, s'intéresse principalement à la diversité au sein du mouvement ouvrier, conçu comme mouvement universel.

8 - Sur le sentiment de culpabilité des militantes africaines-américaines au regard de leur double-allégeance au mouvement de libération noir et au mouvement féministe, voir le récit de Michelle Wallace, *Black Macho and the Myth of the Superwoman*, New York, Verso, 1999.

9 - Sur la notion d'ennemi principal, voir le recueil de Christine Delphy, *L'ennemi principal 1. Économie politique du patriarcat*, Paris, Syllepse, 1998.

10 - Josette Trat (dir.), *Les cahiers du féminisme (1977-1998). Dans le tourbillon du féminisme et de la lutte des classes*, Paris, Syllepse, 2011.

L'intersectionnalité comme stratégie juridique

La portée critique de l'intersectionnalité a vite trouvé un écho dans l'autre grande arène de construction des sujets collectifs que forme le droit. C'est en effet au cœur même du droit de l'antidiscrimination que Crenshaw a forgé le terme d'intersectionnalité pour remédier aux situations d'invisibilisation de femmes noires dont la position, irréductible aux grandes catégories juridiques de discrimination officiellement reconnues (notamment le sexe et la race), les empêchait de bénéficier des protections qui leurs étaient attachées. De la même façon que certains sujets n'étaient pas pensés comme représentatifs au sein des mouvements sociaux qui portaient les intérêts des grandes minorités dans le champ des luttes sociales étasuniennes, ils n'étaient pas non plus considérés comme représentatifs des catégories de victimes reconnues et protégées par le droit américain. Crenshaw décrit ainsi la façon dont les juges, cherchant à évaluer les effets de la discrimination à l'emploi dans les langages séparés de la race ou du sexe (dont les cas génériques étaient construits respectivement autour des hommes noirs et des femmes blanches) échouaient à inclure les femmes noires dans les catégories d'un système juridique reproduisant les mêmes logiques d'exclusion symboliques que celles qui gouvernent les luttes sociales : les femmes noires, qui n'apparaissaient ni seulement discriminées en tant que femmes, ni seulement en tant que noires, finissaient par ne pas être reconnues comme discriminées du tout.

On retrouve la logique décrite par Crenshaw dans les jurisprudences contemporaines du droit européen et des instruments dont dispose celui-ci lorsqu'il s'agit de statuer sur les discriminations subies par des femmes musulmanes sur la base des articles et des protections afférentes de la Convention européenne des Droits de l'Homme. Anastasia Vakulenko montre ainsi comment les juges de la Cour européenne des Droits de l'Homme, chargée d'appliquer la Convention, construisent le genre et la religion comme des domaines de discrimination isolés ou indépendants, empêchant des femmes portant le foulard islamique de faire valoir leurs droits, et ce aussi bien dans les cas où les requérantes mobilisent les articles conventionnels protecteurs de l'égalité de genre que lorsqu'elles mettent en avant ceux protégeant la liberté religieuse¹¹. Analysant plusieurs cas, Vakulenko souligne que lorsqu'une requérante se fonde sur les articles protégeant l'égalité de genre pour défendre son droit à porter le foulard, les juges considèrent que les législations nationales concernant celui-ci portent sur la religion et non le sexe de la requérante et que les interdictions vestimentaires s'appliqueraient tout autant à des hommes, le fondement de la discrimination de sexe ne pouvant ainsi être retenu. En contrepoint, lorsque des femmes allèguent la protection de leur liberté religieuse, les juges considèrent que les législations relatives au foulard ne sont pas dirigées contre l'appartenance religieuse des requérantes. Dans les catégories du droit européen, les femmes musulmanes peuvent donc difficilement faire

11 - Anastasia Vakulenko, « "Islamic headscarves" and the European Convention on Human Rights: An intersectional perspective », *Social & Legal Studies*, vol. 16, 2007, p. 183-199.

valoir les discriminations dont elles sont les victimes puisqu'elles ne sont ni uniquement discriminées comme femmes, ni uniquement comme musulmanes. Au demeurant, ces femmes peuvent d'autant moins dénoncer l'exclusion dont elles sont l'objet que les juges européens interprètent le foulard, signe d'islamité par excellence dans les sociétés européennes contemporaines, comme un symbole de domination de genre, et ce indépendamment des identités concrètes vécues par les requérantes.

Dans l'espace du droit comme dans celui des mouvements sociaux, les théories de l'intersectionnalité problématisent ainsi des conflits renvoyant à des systèmes juridiques ou politiques qui excluent certains groupes de la représentation et de l'élaboration programmatique minoritaires. Mais comment décrire ces configurations sans les transformer en caractéristiques substantielles des groupes exclus, comme risque de le faire le vocabulaire de la complexité ou celui de la domination multiple ? C'est l'objet de notre deuxième section.

La démarche sociologique face à l'intersectionnalité

Comment traduire la critique des hiérarchies de représentativité dans la réflexion sociologique ? Si les théories de l'intersectionnalité peuvent être lues comme un encouragement à déconstruire la métaphore intersectionnelle elle-même, les travaux s'en réclamant se réduisent souvent à une simple étude des intersections, offrant le flanc à la critique. Ainsi, les sociologues français de la « consubstantialité », qui s'intéressent d'abord aux rapports sociaux concrets et non à leur représentation indigène, voient dans l'intersectionnalité un écran analytique créant de toutes pièces le problème qu'il entend résoudre en important dans le dispositif de recherche les abstractions issues du champ politique – celles qui sont précisément à l'origine de l'illusion intersectionnelle. Nous verrons pourtant à la fin de cette section que ces abstractions ont des effets bien réels sur les individus et les groupes concrets : ce sont ces effets et les coordonnées stratégiques qu'ils dessinent que le langage de l'intersectionnalité peut permettre de décrire, à condition que son statut épistémologique soit précisé.

La critique sociologique de l'illusion intersectionnelle

Dans les dernières décennies, la notion d'intersectionnalité a été mobilisée de façon hétérogène, au gré de sa circulation internationale, aussi bien dans les débats politiques que dans les sciences sociales¹². Nombres de présentations du concept lui ont fait désigner des groupes situés « à l'intersection de plusieurs rapports de domination », comme si cette propriété était l'apanage de certaines catégories de population mais pas d'autres. Quelques formulations de l'article de synthèse que nous avons publié en 2012, « Représenter l'intersection »,

12 - Alexandre Jaunait et Sébastien Chauvin, « Intersectionnalité », in Catherine Achin et Laure Bereni (dir.), *Dictionnaire genre & science politique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013, p. 286-297.

n'échappent pas à ce raccourci substantialiste qui frise la tautologie et semble oublier que les dominations ne sont complexes que parce qu'elles sont perçues comme telles¹³. Or, prendre la mesure de la portée critique de l'intersectionnalité pour les sciences sociales demande non de réitérer les grandes abstractions politiques qui font apparaître certains groupes comme « intersectionnels » et pas d'autres, mais de se défaire au contraire de ces abstractions qui conduisent à la croyance selon laquelle les positions « hors-cadre » seraient intrinsèquement moins simples que les autres.

Selon cette vision, alors qu'une femme blanche serait simplement « femme », une femme noire se situerait à l'« intersection » du « racisme » et du « sexisme », non seulement femme mais « aussi » noire. On le comprend aisément, l'illusion intersectionnelle est une conséquence de la théorisation du racisme anti-noir générique autour du cas particulier des *hommes* noirs, et du sexisme générique autour du cas particulier des femmes blanches – cas que Cecilia Ridgeway et Tamar Kricheli-Katz appellent « prototypiques », par opposition à la « non-prototypicité » (*unprototypicality*) des cas intersectionnels¹⁴. C'est lorsque, dans la théorie sociologique, les rapports sociaux à prétention universelle sont construits, sur le modèle des mouvements, autour du cas particulier des dominants au sein de chaque minorité, que les autres groupes à l'intérieur de la même minorité peuvent apparaître comme s'ils se trouvaient à l'intersection problématique entre deux ou plusieurs rapports abstraits. À rebours de ces conceptions qui « font pléonasme avec le monde », selon la formule de Mallarmé reprise par Bourdieu¹⁵, une sociologie réflexive peut donc s'inspirer du discours critique de l'intersectionnalité non pour affirmer l'existence de situations plus complexes mais pour constituer toute situation comme complexe, notamment en rendant problématiques des propriétés invisibles parce que dominantes telles que la blancheur ou l'hétérosexualité. Un rapport social ne s'incarne jamais de manière générique ; il n'y a que des cas particuliers : c'est le premier message critique de l'intersectionnalité.

Ce message est pourtant facilement perdu au profit de raccourcis descriptifs et analytiques qui conduisent tantôt à identifier l'intersectionnalité à une catégorie réelle de population, tantôt à oublier que la situation intersectionnelle subie par un groupe concret dépend de l'existence d'un système de représentation et d'organisation sociale donné qui est une réalité historique contingente. Dans un article consacré aux travaux développant des approches intersectionnelles de la diversité dans le monde de l'entreprise, Ahu Tatli et Mustafa F. Özbilgin montrent ainsi que les catégories retenues pour penser et combattre les discriminations dans ces organisations tendent paradoxalement à situer le problème dans le groupe discriminé lui-même, et non dans l'organisation

13 - Alexandre Jaunait et Sébastien Chauvin, « Représenter l'intersection », art. cité.

14 - Cecilia Ridgeway et Tamar Kricheli-Katz, « Intersecting cultural beliefs in social relations gender, race, and class binds and freedoms », art. cité.

15 - Pierre Bourdieu et Loïc Wacquant, *Invitation à la sociologie réflexive*, Paris, Seuil, 2014, p. 315.

spécifique du travail qui fait exister le groupe comme problématique. Au contraire, les auteurs invitent à développer des approches « émiques » de l'intersectionnalité, attentives aux contextes qui produisent les groupes, plutôt que de poser ces derniers comme préexistant aux configurations de pouvoir qui en dessinent les frontières¹⁶.

Consubstantialité des rapports sociaux et réalité des abstractions

Parce que l'injonction à « penser ensemble » une pluralité de rapports de domination est redondante lorsqu'elle concerne des réalités concrètes dont on pourra toujours opposer qu'elles sont déjà par définition « intersectées » – la race étant, par exemple, toujours sexuée, et le genre toujours racialisé – des chercheurs ont reproché à ces théories de créer des problèmes inexistantes sur le plan de la recherche empirique¹⁷. En développant, comme alternative, la notion de consubstantialité des logiques de domination, Danièle Kergoat a proposé un outil permettant de décrire les situations concrètes (individuelles ou collectives) en évitant de les présenter comme la conjonction de rapports sociaux abstraits. Son analyse pionnière sur les ouvrières avait montré comment la classe et le sexe se construisent mutuellement sous la forme d'un « système intégré » dans lequel les effets du capitalisme ne sont pas subis de la même manière par les hommes et par les femmes¹⁸. En soulignant la nature entrelacée des rapports sociaux, Kergoat invite à rompre avec une représentation arithmétique de la domination dans laquelle des propriétés sociales s'ajouteraient comme autant de handicaps ou d'atouts fonctionnant indépendamment les uns des autres – conception souvent attribuée aux théories de l'intersectionnalité, malgré la simplification, voire le contre-sens, que cela implique¹⁹.

Il n'y a d'intersection que parce qu'on s'obstine à tracer des routes. Abandonner les métaphores linéaires et replacer la focale au niveau des individus et des groupes concrets permet de mettre au jour la consubstantialité des rapports sociaux et éviter ainsi de creuser des voies abstraites qu'il s'agirait ensuite de faire se croiser, et donc de créer le problème qu'on se propose de résoudre. En outre, partir des acteurs concrets permet d'entrer dans le détail de leur incarnation toujours particulière des catégories avec lesquelles ils sont saisis et de faire ainsi disparaître les paradoxes qui voient certaines alliances de propriétés

16 - Ahu Tatli et Mustafa F. Özbilgin, « An emic approach to intersectional study of diversity at work: A Bourdieuan framing », *International Journal of Management Reviews*, vol. 14, 2012, p. 180-200.

17 - Danièle Kergoat, « Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux », in Elsa Dorlin (dir.), *Sexe, race, classe. Pour une épistémologie de la domination*, Paris, PUF, coll. « Actuel Marx », 2009, p. 111-125. Voir aussi Elsa Dorlin, « De l'usage épistémologique et politique des catégories de "sexe" et de "race" dans les études sur le genre », *Cahiers du genre*, n° 39, 2005, p. 83-105.

18 - Danièle Kergoat, « Ouvriers = ouvrières ? Propositions pour une articulation théorique de deux variables : sexe et classe sociale », *Critiques de l'économie politique*, n° 5, 1978, p. 65-97.

19 - Pour une autre critique de la représentation arithmétique dans la littérature américaine, voir aussi l'article de Candace West et Sarah Fenstermaker, « "Faire" la différence », *Terrains & travaux*, vol. 10, n° 1, 2006, p. 103-136.

classées comme négatives selon une représentation linéaire de la domination résulter, dans certains contextes, dans des surcroûts de ressources (les femmes lesbiennes ont des revenus individuels supérieurs aux femmes hétérosexuelles, les femmes racisées ont plus de chance d'accéder à l'université que les hommes racisés, etc.).

Accéder au détail des incarnations concrètes d'une catégorie permet ainsi de découvrir les mécanismes à même d'expliquer les variations paradoxales de l'effet d'une variable (par exemple, l'ethnicité ou la classe) sur une autre variable (par exemple, le succès scolaire), en fonction d'une troisième variable (par exemple, le sexe). Mais si les théories de l'intersectionnalité ou leur alternative consubstantialiste se limitaient à pointer la complexité de ces effets, leur contribution ne ferait que rejoindre la riche réflexion de la statistique inférentielle sur l'interaction multiplicative entre variables, notamment en science politique²⁰. Restituer l'originalité des théories de l'intersectionnalité suppose donc de replacer en leur centre non les variables objectives mais les dilemmes stratégiques et cadrage symboliques associés à la représentation des personnes et des groupes²¹.

En effet, s'il n'y a rien à « intersecter » au niveau des acteurs concrets, il n'empêche que ces derniers se démènent avec les effets réels de ces cadrages indigènes et de leurs angles morts, que ce soit dans leurs interactions quotidiennes, dans leurs stratégies biographiques ou dans les formulations plus abstraites de la politique et du droit. Ainsi, dans un des rares articles sur l'intersectionnalité à clairement effectuer la distinction entre catégories de la pratique et catégories de l'analyse²², Ridgeway et Kricheli-Katz justifient avoir « considéré le genre, la race et la classe comme des systèmes d'inégalité culturellement distincts non parce qu'ils sont réellement séparés mais parce que les gens les traitent généralement comme tels, et que ceci a des conséquences²³ ». Elles ajoutent que c'est « la construction culturelle de ces systèmes comme explicitement distincts alors qu'ils se chevauchent implicitement dans leurs significations qui engendre pour les acteurs des contraintes et des possibilités interactionnelles données²⁴ ».

Revenir aux acteurs concrets ne signifie donc pas négliger ces contraintes symboliques, mais décrire comment une bonne part de la vie sociale consiste

20 - Voir Bear F. Braumoeller, « Hypothesis testing and multiplicative interaction terms », *International Organization*, n° 58, 2004, p. 807-820 ; Thomas Brambor, William Roberts Clark et Matt Golder, « Understanding interaction models: improving empirical analyses », *Political Analysis*, vol. 14, n° 1, 2006, p. 63-82 ; William Berry, Matt Golder et Daniel Milton, « Improving tests of theories positing interaction », *Journal of Politics*, vol. 74, n° 3, 2012, p. 653-671.

21 - Alexandre Jaunait et Sébastien Chauvin, « Représenter l'intersection... », art. cité.

22 - Voir Rogers Brubaker, « Categories of analysis and categories of practice: a note on the study of Muslims in European countries of immigration », *Ethnic and Racial Studies*, vol. 36, n° 1, 2013, p. 1-8.

23 - Cecilia Ridgeway et Tamar Kricheli-Katz, « Intersecting cultural beliefs in social relations gender, race, and class binds and freedoms », art. cité, p. 313.

24 - *Ibid.*, p. 296.

à jongler avec les abstractions qui, comme tous les faits sociaux, sont réelles dans leurs effets, aussi bien pour les acteurs individuels que pour des groupes formés d'individus aux propriétés proches et donc confrontés à des dilemmes stratégiques similaires. D'un côté, il n'y a pas d'acteur plus « intersectionnel » que d'autres : tout individu est situé à la conjonction d'une pluralité de rapports de domination interpénétrés et, partant, confronté aux choix stratégiques associés à sa position et à ses intérêts (une femme blanche doit-elle s'allier avec les femmes de couleur contre le sexisme ou bien avec les hommes blancs pour maintenir la domination raciale ?). Mais de l'autre, les systèmes de catégories dont disposent les acteurs pour se penser et se défendre obéissent à des logiques asymétriques qui rendent certaines subjectivations plus problématiques tandis que d'autres vont sans dire – et, à cet égard, tout le monde n'est pas au même degré en situation d'intersectionnalité. Ce n'est qu'en tenant compte de ces effets de cadrage que l'on peut expliquer les ressources paradoxales associées à certaines positions intersectionnelles : si les femmes de couleur sont moins susceptibles de passer par la prison ou de mourir aux mains de la police, si les sans-papiers ont beaucoup plus de chance d'échapper à l'arrestation et l'expulsion que les sans-papiers, c'est qu'en se situant aux marges des représentations dominantes de leur catégorie, elles échappent à certaines discriminations et châtiments ciblant les cas « prototypiques » – illustrant ainsi que l'« invisibilité intersectionnelle » comporte aussi bien des inconvénients que des avantages²⁵.

Approcher l'intersectionnalité suppose donc de considérer les abstractions comme des choses et de décrire les interactions symboliques au cours desquelles ces abstractions sont mobilisées et éventuellement transformées. L'intersection est une illusion bien fondée : c'est le deuxième message de l'intersectionnalité pour les sciences sociales. Mais comment cette double contrainte logique (critiquer l'abstraction des abstractions, tout en reconnaissant leur réalité effective) se traduit-elle dans les politiques d'émancipation associées à l'intersectionnalité ? C'est l'objet de notre dernière section.

Puissances et impuissances de l'intersectionnalité comme programme normatif

Parce qu'elle permet de lutter contre la monopolisation politique et symbolique de la représentation minoritaire, notamment lorsque cette dernière est liée à des inégalités de ressources, et parce qu'elle questionne constamment le « deux poids, deux mesures » cognitif qui fait percevoir certaines positions comme plus complexes que d'autres, la critique intersectionnelle renvoie à un souci universaliste qui pointe un horizon d'équité – en un sens proche de Jacques Derrida lorsque celui-ci écrivait que « la déconstruction est la justice²⁶ ». Mais lorsque,

25 - Valerie J. Purdie-Vaughns et Richard P. Eibach, « Intersectional invisibility... », art. cité.

26 - Jacques Derrida, « Force de loi : les "fondements mystiques de l'autorité" », *Cardozo Law Review*, n° 11, 1990, p. 944. Voir aussi Elisabeth Weber, « Deconstruction is justice », *SubStance*, vol. 34, n° 1, 2005, p. 38-43.

de critique de la représentativité comme domination politique, la perspective intersectionnelle cherche à se muer en politique positive, elle fait émerger une série de questionnements. Nous en examinons trois. D'abord, le paradoxe qui voit l'intersectionnalité elle-même fonctionner comme un nouveau cadre à part entière dans le jeu politique, se rendant donc en partie inadéquate analytiquement pour penser la position des groupes qu'elle désigne et auxquels elle offre une possibilité d'expression. Ensuite, les débats autour de l'autorité spécifique de la parole des minorités intersectionnelles dans le champ politique et des usages de cette légitimité aussi bien par les pouvoirs que par les mouvements de résistance. Enfin, les limites de l'ambition totalisante qui chercherait à problématiser au sein d'un seul et unique mouvement toutes les dominations possibles en oubliant d'une part que les intérêts contradictoires qui font les sociétés démocratiques ne peuvent se résoudre dans un tout homogène, et d'autre part que la politique est une affaire de projets collectifs normatifs et non le simple reflet d'intérêts objectifs préexistants, qui varient inévitablement d'individu à individu.

L'émergence d'un cadre intersectionnel, une contradiction dans les termes ?

Le souci intersectionnel s'adresse nécessairement à des mouvements qui ne le sont pas, et qui sont constitués comme ne l'étant pas par ce souci même. Les luttes intersectionnelles sont forcément des luttes internes : l'intersectionnalité n'est pas une organisation mais une question qui se pose à toutes les organisations. Or, bien que la notion d'intersectionnalité désigne une situation stratégique historiquement contingente, et bien qu'on ne puisse pas l'associer aux caractéristiques intrinsèques d'un groupe particulier, les théories de l'intersectionnalité engendrent néanmoins dans le monde social des « effets de théorie ». D'outil pour pointer l'absence de cadre de représentation, le terme peut ainsi se transmuier lui-même en nouveau cadre, fournissant un drapeau possible à des minorités jusque-là négligées ou subordonnées dans l'espace des luttes sociales, de la défense juridique ou du discours théorique. Ce n'est pas le moindre des paradoxes de l'intersectionnalité : la production d'une nouvelle catégorie politique ou juridique – un sujet collectif se réclamant de l'intersectionnalité – fait potentiellement disparaître, à mesure de son succès, la situation d'intersectionnalité de ce groupe. Selon cette logique, en équipant un groupe d'un nouveau cadre pour se formuler et exister symboliquement, la notion d'intersectionnalité porterait donc en elle-même sa propre invalidation – et inviterait plutôt, par ricochet, à explorer les nouvelles intersectionnalités engendrées – parce que laissées de côté – par les usages effectifs du cadre « intersectionnalité ».

Les choses ne sont en réalité pas si simples, car un système de cadrage n'est pas une réalité binaire qui déterminerait sans nuance la possibilité ou l'impossibilité d'une représentation. La production de nouvelles catégories politiques ou juridiques visant à rendre visibles des collectifs, des situations et des revendications qu'un système donné échouait antérieurement à prendre en compte n'efface pas nécessairement le décalage initial : il peut instaurer une différence de degré tout en maintenant une hiérarchie entre dominations pensées comme

simples et dominations présentées comme complexes. C'est pourquoi un groupe peut à la fois faire reconnaître sa situation et ses intérêts comme des réalités *sui generis* distinctes de celles des prototypes d'une minorité et néanmoins présenter cette situation comme une intersection de rapports sociaux plus significatifs. Un tel cadrage intersectionnel est à double tranchant. D'un côté, il revient à ratifier (délibérément ou involontairement) une position subordonnée dans l'espace de l'expression minoritaire. De l'autre, l'intersection comme construction symbolique est porteuse d'une forme spécifique de légitimité qui fait l'objet de luttes pour son appropriation, comme nous l'examinons maintenant.

*Sources et ressources de l'autorité intersectionnelle :
qui possède mon capital ?*

Construction historique, la position des groupes perçus comme « intersectionnels » recèle une forme d'autorité spécifique. Quels sont les ressorts symboliques de cette autorité ? Quels conflits structurent son expression, son appropriation et sa réappropriation ? La légitimité intersectionnelle relève pour partie d'un charisme de position, un charisme personnel collectif associé à une situation analogue à celle qui dans bien des cas engendre le charisme individuel : l'alliance de propriétés d'habitude formulées comme incompatibles. C'est le cas notamment lorsqu'une propriété (perçue comme) illégitime est alliée à un fond de propriétés légitimes ou lorsqu'une propriété (perçue comme) très illégitime cohabite avec un ensemble de propriétés illégitimes. Les représentants des populations vulnérables entrent souvent dans cette définition, du fait du contraste entre capital de reconnaissance acquise d'un côté et origines défavorisées rendant cette ascension improbable de l'autre. Nul besoin de supposer une relation mystérieuse entre le sacré et la figure du croisement pour voir que la situation des « dominés multiples » vient intensifier cette source de légitimité charismatique : ce qui est perçu comme alliance de propriétés « non-prototypiques » empêche de faire découler la légitimité d'une simple catégorie ou d'une source institutionnelle extérieure et la projette sur la personne ou le groupe concerné.

L'intersection octroie ainsi à ces groupes et à leurs représentants, lorsqu'ils parviennent, dans certains contextes historiques, à convertir des propriétés originellement marginalisantes – ou, comme on l'a vu, paradoxalement porteuses de ressources – en capital politique dans l'espace public ou professionnel, une légitimité spécifiquement charismatique. Mais s'arrêter à ce simple constat anthropologique serait manquer l'économie politique qui le sous-tend. En effet, la légitimité intersectionnelle est aussi la projection d'une mécanique sociale concrète qui voit des groupes aux intérêts contradictoires s'opposer pour lui conférer la signification et en faire les usages les plus conformes à leurs intérêts. Sur cette question comme sur d'autres, les sciences sociales ne peuvent donc pas se limiter à étudier la genèse du capital politique comme propriété d'un individu ou d'un groupe en lien avec un espace de valorisation. Mais, complexifiant la sociologie bourdieusienne classique des ressources comme capitaux, elles doivent également poser la question de la propriété des propriétés et se

demander : qui s'approprié ou cherche à s'approprié le capital des minorités intersectionnelles ? Les porteurs d'une légitimité ne sont pas automatiquement ses « propriétaires » : cette dissociation est au fondement de l'économie politique qui préside à la valorisation du capital intersectionnel comme des autres ressources.

En effet, avant même d'être mobilisée par les premiers intéressés, l'intersection est déjà bien connue du pouvoir qui, loin de la confiner à l'invisibilité, opère bien souvent au contraire sa mise en visibilité. Dans la lutte opposant un groupe minoritaire à son « ennemi principal », la parole ou l'expérience des marginalisés du groupe minoritaire est fréquemment investie par l'adversaire majoritaire comme un argument pour délégitimer ou combattre le groupe minoritaire dans son ensemble. L'un des thèmes qui président à cette délégitimation est le trope de l'exception. C'est ce que montrait, dans le monde du travail, l'analyse d'Everett Hughes relative aux ouvrières noires dans les années 1940 dont la promotion était toujours associée par le management à leur « individualité » (car elles avaient ainsi montré qu'elles n'étaient pas comme le reste de la catégorie²⁷). Ainsi que le résumait Ridgeway et Kricheli-Katz, « les personnes situées aux marges des cas typiques [*off diagonal*] sont souvent caractérisées comme des exceptions aux règles générales à partir desquelles on explique les comportements d'autrui et de soi. En conséquence, les croyances culturelles relatives au comportement des personnes prototypiques sont préservées (de même que le sont les systèmes d'inégalité)²⁸. »

Mais la situation des minoritaires parmi les dominés peut faire l'objet d'investissements plus actifs et plus organisés de la part du pouvoir, comme le montre au premier chef l'usage qu'en a fait le colonialisme contre les mouvements de résistance qui l'ont combattu puis renversé. C'est ce que met en évidence Frantz Fanon dans sa fameuse description d'une cérémonie de dévoilement dans l'Algérie coloniale de 1958²⁹ et que rappelle Gayatri Spivak lorsqu'elle décrit la manière dont, dans le cas de l'Inde sous domination britannique, l'engagement du colonisateur dans la défense des femmes colonisées était pensé comme une affaire d'« hommes blancs sauvant les femmes de couleur des hommes de couleur³⁰ », la féminité devenant un lieu d'investissement métaphorique pour la colonisation. Dans le contexte postcolonial des sociétés européennes, les politiques à destination des minorités ethniques se focalisent elles aussi souvent sur les femmes migrantes à la fois comme symbole d'une

27 - Hughes résume ainsi les injonctions qui pèsent sur les ouvrières noires de la *polishing room* : « Vous êtes à l'essai. Je doute que vous puissiez y arriver, mais si c'est le cas, je saurai le reconnaître. La plupart des gens comme vous échouent. Je serais stupéfait si vous y arriviez » : Everett C. Hughes, *The Sociological Eye. Selected Papers*, New Brunswick, Transaction Publishers, 1993 [1971], chap. « The Knitting of Racial Groups in Industry », p. 265-278, p. 274.

28 - Cecilia Ridgeway et Tamar Kricheli-Katz, « Intersecting cultural beliefs in social relations gender, race, and class binds and freedoms », art. cité, p. 312.

29 - Frantz Fanon, *Sociologie d'une révolution. L'An V de la Révolution algérienne*, Maspero, Paris, 1972 [1959], chap. « L'Algérie se dévoile », p. 16-48.

30 - Gayatri Spivak, « Can the subaltern speak? », in Cary Nelson et Lawrence Grossberg (dir.), *Marxism and the Interpretation of Culture*, Urbana, University of Illinois Press, 1988.

altérité collective et comme vecteurs d'intégration pour la minorité dans son ensemble³¹. Les polémiques contemporaines autour de la définition des figures de représentation légitimes des femmes issues de l'immigration illustrent quant à elles la diversité des conflits qui émergent dès lors qu'il s'agit de prendre la parole au nom de catégories intersectionnelles. Un nombre croissant de recherches étudie ainsi quels types de légitimité les espaces médiatique, politique et juridique européens confèrent aux minorités intersectionnelles selon les manières dont les identités de ces dernières sont formulées, par elles-mêmes ou par des tiers (« femme voilée », « beurette », ex-musulmane, *queer of color*, etc.)³². Enfin, l'injonction à la diversité elle-même sert parfois aujourd'hui d'outil pour stigmatiser (et définancer) les organisations ethniques minoritaires existantes, accusées de n'être « pas assez diverses » – défaisant ainsi, au moyen d'une rhétorique progressiste ambiguë, les structures réellement existantes de l'*empowerment* des groupes subalternes³³.

Que la revendication d'une légitimité spécifique pour les minorités intersectionnelles puisse venir aussi bien des luttes sociales que d'une administration coloniale ou postcoloniale ne doit pas être compris comme une contradiction mais comme un signe fort de ce que l'intersection est un site d'investissement symbolique lucratif, sans doute renforcé aujourd'hui par la prime à l'originalité qui caractérise le fonctionnement des champs médiatique, artistique et académique. Toutefois, dans ces contextes de luttes et conflits encadrés au sein desquels les groupes intersectionnels font déjà l'objet d'une mise en visibilité par les pouvoirs dominants, le rapport entre parole intersectionnelle, parole minoritaire et parole majoritaire n'est pas sans poser problème et définit à bien des égards le cœur du dilemme intersectionnel. Ce dilemme concerne aussi bien la question de l'allégeance que celle de l'autorité.

Premièrement, un tel jeu à trois acteurs met en question l'allégeance des groupes intersectionnels. D'un côté, leur parole étant déjà un enjeu dans les rapports politiques existants, elle est donc attendue et se trouve en un sens prélégitimée ; de l'autre, cette parole peut toujours être soupçonnée d'être une création ou un instrument du pouvoir principal qui, présentant les intersectionnels comme des victimes internes ou des rescapés et mettant en avant les contradictions internes du groupe subordonné, cherche à en saper symboliquement les luttes. L'intersection est donc à la fois symboliquement surinvestie et sémantiquement indéterminée. Selon les contextes, la parole des personnes LGBT appartenant aux minorités ethniques, par exemple, pourra tout aussi

31 - Conny Roggeband et Mieke Verloo, « Dutch women are liberated, migrant women are a problem: The evolution of policy frames on gender and migration in the Netherlands, 1995-2005 », *Social Policy & Administration*, vol. 41, n° 3, 2007, p. 271-288.

32 - Voir notamment Nacira Guénif-Souilamas et Éric Macé, *Les féministes et le garçon arabe*, La Tour d'Aigues, L'Aube, 2004.

33 - Justus Uitermark, Ugo Rossi et Henk Van Houtum, « Reinventing multiculturalism: urban citizenship and the negotiation of ethnic diversity in Amsterdam », *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 29, n° 3, 2005, p. 622-640.

bien être mobilisée pour « prouver » avec autorité l'homophobie intrinsèque d'un groupe défini racialement que pour contester vigoureusement ces mêmes représentations racistes.

La question de l'autorité et du statut épistémique de la parole subalterne ou minoritaire a, quant à elle, fait l'objet de débats au sein de la « théorie du point de vue » (*standpoint theory*). Sandra Harding a proposé la notion d'objectivité forte (*strong objectivity*) pour défendre l'idée que les personnes dominées ont une meilleure connaissance des rapports de pouvoir car elles maîtrisent à la fois leur propre point de vue et celui des dominants³⁴. Suivant cette approche, les minorités intersectionnelles conçues comme multiples dominées ont accès à un nombre encore plus grand de perspectives et atteignent donc une objectivité supérieure. Pousser cette logique jusqu'à son terme reviendrait cependant à ne plus proposer qu'une inversion du privilège épistémique classique en conférant à la position des groupes intersectionnels une universalité qui les placerait paradoxalement du côté de l'autorité atopique dont se réclament les dominants.

Face à cette limite possible de la notion d'« objectivité forte » dans les *science studies*, Donna Haraway, autre grande théoricienne du point de vue, décrit « la quête d'une telle position "entière" et totale » comme « une quête du sujet parfait fétichisé dans une histoire oppositionnelle, qui apparaît parfois dans la théorie féministe sous les traits essentialisés de la Femme du Tiers-Monde ». Or, selon Haraway, « l'assujettissement ne forme pas la matière d'une ontologie (...). Seuls ceux qui occupent les positions des dominants sont identiques à eux-mêmes, non-marqués, désincarnés, spontanés, transcendants, auto-engendrés³⁵. »

Ainsi, la situation intersectionnelle est un champ de bataille investi simultanément par des acteurs variés qui en proposent des auto- et hétéro-définitions multiples et à vocations contradictoires. « Il n'y a pas de vision immédiate découlant des points de vue des assujettis », rappelle Haraway, car « la vision implique des instruments de vision » qui relèvent d'une « politique de positionnement³⁶ ». Comme nous allons le voir, ce primat du positionnement sur la position peut être étendu de la question scientifique à la question politique, pour à la fois souligner les impensés universalistes de l'intersectionnalité comme programme positif et, singulièrement, retrouver la portée de la notion d'ennemi principal, bien que sous une forme désormais pluralisée.

34 - Sandra Harding, *The Science Question in Feminism*, Ithaca, Cornell University Press, 1987.

35 - Donna Haraway, « Situated knowledges: the science question in feminism and the privilege of partial perspective », *Feminist Studies*, vol. 14, n° 3, 1988, p. 586-587.

36 - *Ibid.*

La politique comme projets : repenser les ennemis principaux

« Il n'y a pas de lutte fondée sur une seule question car nos vies ne sont pas fondées sur une seule question³⁷ ». Cette observation puissante d'Audre Lorde est à la base des luttes d'émancipations inspirées des théories de l'intersectionnalité. Mais, si l'affirmation de la complexité des expériences biographiques est indiscutable, la conclusion normative amène à s'interroger sur un présupposé au cœur des théories de l'intersectionnalité : pourquoi ne devrait-il y avoir qu'une seule lutte ? En portant en elle l'utopie universaliste d'un combat permanent contre toutes les dominations, l'intersectionnalité faite programme positif ne risque-t-elle pas de négliger la pluralité des mouvements sociaux ?

C'est que l'émancipation elle-même repose sur un positionnement irrédicible aux positions objectives. Parce que tout mouvement est un projet stratégique et non un reflet d'intérêts démographiques (qui varient inévitablement d'individu à individu), chaque mouvement ne peut résoudre en lui toutes les contradictions possibles. Le féminisme ne peut par exemple unifier les intérêts de toutes les femmes ou un mouvement des Indigènes résoudre tous les conflits d'intérêts entre descendants des colonisés. Choisir des priorités et en délaissier d'autres (qu'un autre mouvement pourra prendre en charge) ne signifie pas pour autant encourager l'oppression ou affirmer l'inexistence des enjeux internes à chaque mouvement. Il est possible de problématiser explicitement ces conflits et de refléter dans ses revendications la diversité interne à un mouvement ou à une organisation. Mais il est impossible de le faire au même niveau que le conflit principal, sans quoi il ne s'agit plus du Mouvement des femmes, ou des Indigènes, ou des salariés, ou des minorités sexuelles.

Les théories de l'intersectionnalité remettent en cause la mise en avant comme figure générique d'un mouvement de ce qui est le cas particulier d'une frange hégémonique en son sein. Elles défont la fausse homogénéité du groupe qui permet aux moins dominés de rester maîtres sur les autres membres. Mais la critique des monopoles de représentation et de la construction de modèles de domination fondés sur l'expérience des plus dominants d'un groupe ne doit pas conduire à rejeter le projet même de construction d'un sujet politique à même de représenter les intérêts que ses membres ont en commun. Car participer à un projet n'exclut pas de participer à d'autres projets ouvrant à d'autres regroupements partiels potentiellement en tension avec la communauté d'intérêts construite par le premier. Comme l'explique Didier Eribon, « chaque question, chaque mouvement, chaque mobilisation se développe selon sa temporalité propre, spécifique, et nous devrions plutôt affronter les problèmes qui se posent à nous en termes d'une possible inscription de soi-même, comme sujet de la politique, dans plusieurs temporalités, hétérogènes les unes aux autres, même si elles se produisent dans la

37 - Audre Lorde, *Sister Outsider: Essays and Speeches*, New York, Ten Speed Press, 2007 [1984], p. 138.

simultanéité, et qui ne convergent pas nécessairement ou qui ne peuvent converger que très rarement³⁸ ».

Il peut donc y avoir un mouvement des femmes qui construise un « sujet femme », même si, fatalement, le mouvement des femmes ne peut pas porter à tout moment la totalité des intérêts des femmes, puisque ces dernières ont nécessairement, à certains moments, des intérêts contradictoires. La politique n'est pas un simple reflet des intérêts démographiques (auquel cas il n'y aurait pas de politique, car chaque individu a des intérêts objectifs différents de chaque autre individu) mais un projet. Or, un projet construit stratégiquement une communauté d'intérêts. Ces intérêts ne font sens qu'à l'intérieur du projet, au sein d'une diversité de projets possibles. Si tous les projets ne sont pas également réalistes et s'ils n'ont pas tous les mêmes chances de succès, il y en a toujours plusieurs suffisamment probables ou pertinents pour être embrassés ou trouver un écho. Ainsi, les salariés français peuvent choisir une option nationaliste en s'alliant avec les employeurs français (ce qui n'est pas absurde) ou une option fondée sur la solidarité de classe en s'alliant avec les salariés de tous les pays (ce qui n'est pas absurde non plus). Les deux horizons sont imaginables, au moins à court terme, parce qu'à chaque fois les membres de l'alliance ont suffisamment d'intérêts en commun pour pouvoir participer d'un même projet. Cela ne signifie pas qu'ils et elles ne peuvent pas participer aussi à d'autres projets, potentiellement en tension avec le premier. Un mouvement réel ne peut pas être intersectionnel jusqu'au bout, sauf à se construire sur le modèle du parti unique, lui-même pensé comme un État en miniature chargé de résoudre toutes les contradictions en vue d'un futur fantasmé comme homogène – autre forme de la nostalgie d'un monde sans différence, société sans classe de la politique minoritaire.

S'il n'y a pas, sur le plan empirique, d'oppression spécifique – puisqu'il n'y a pas d'oppression universelle – il peut donc néanmoins sur le plan normatif y avoir un ennemi principal, et par conséquent une hiérarchie entre ennemis principaux et ennemis secondaires ou des priorités de thématization en fonction d'un projet donné et du regroupement stratégique dont il est porteur, qu'il soit le mouvement des femmes, le mouvement syndical, le mouvement des Noirs ou celui des Indigènes³⁹. Un mouvement pris dans des enjeux stratégiques concrets peut, parce qu'il est un projet, hiérarchiser ses ennemis. Il ne s'agit pas d'affirmer que d'autres contradictions n'existent pas mais de fonder un projet sur la thématization prioritaire d'une contradiction donnée, dans la pluralité de ses incarnations. Il n'y a de réponse que pragmatique, c'est-à-dire discutable, à ces dilemmes stratégiques en situation réelle, dans lesquels trancher n'est jamais sans coût et repose toujours sur des compromis et des paris

38 - Didier Eribon, « Les frontières et le temps de la politique », Communication au colloque « Sexual nationalisms », Université d'Amsterdam, 2011 (<http://didiereribon.blogspot.com/2011/02/les-frontieres-et-le-temps-de-la.html>).

39 - Voir Houria Bouteldja, « Race, classe et genre : l'intersectionnalité, entre réalité sociale et limites politiques », 24 juin 2013 (<http://indigenes-republique.fr/race-classe-et-genre-lintersectionnalite-entre-realite-sociale-et-limites-politiques/>).

incertains (à quels moments mes ennemis secondaires peuvent-ils être mes amis ?). Comme le résume Houria Bouteldja à propos des descendants de colonisés en France, et notamment des minoritaires en leur sein, « là où nous nous situons, au croisement d'oppressions croisées et d'intérêts contradictoires, nous savons qu'à la confrontation frontale il faut préférer la navigation à vue⁴⁰. »

Conclusion

La notion d'intersectionnalité est-elle condamnée à faire partie du problème qu'elle décrit ? Sur le plan de la théorisation sociologique, cet article rejoint Danièle Kergoat et ses collègues pour dire qu'il vaut mieux ne pas créer le problème plutôt que de se proposer de le résoudre et qu'à cet égard, l'abstraction crée de la confusion. Mais s'arrêter là signifierait oublier que l'abstraction fait partie du monde social et nourrit les interactions qui s'y déroulent en dessinant l'espace des possibilités stratégiques auxquelles font face les acteurs sociaux, que ce soit dans les petites décisions de la vie quotidienne, les combats juridiques plus institutionnels, ou les grands choix programmatiques des mouvements collectifs. En fin de compte, les débats sur l'utilité de la notion d'intersectionnalité pour la recherche empirique touchent aussi à la définition de ce que signifie connaître en sciences sociales.

Sur le plan politique, nous avons montré les apports cruciaux des théories de l'intersectionnalité comme critique négative dans une perspective de justice sociale, politique et épistémologique. Mais nous avons aussi exploré les paradoxes que fait surgir l'ambition de donner à l'intersectionnalité un contenu positif. Si les luttes menées au nom de l'intersectionnalité résultent si souvent dans ce que l'on peut décrire, parfois avec déception, comme des politiques de la diversité consistant à promouvoir une pluralité d'incarnations possibles d'une catégorie donnée (mettre en avant des minorités sexuelles dans un mouvement de minorités ethniques, par exemple, ou élire des femmes de couleur à la direction de mouvements féministes ou syndicaux), c'est que l'intersectionnalité ne peut désigner une politique positive. L'intersectionnalité est le nom d'un problème ; la diversité est celui d'une solution possible, forcément imparfaite puisqu'elle implique de nouveaux cadrages et donc de nouvelles exclusions qui pourront à leur tour être décrites dans le langage de l'intersectionnalité.

Poussant cette logique jusqu'à son terme, nous avons montré que, comme tout universalisme, l'impératif intersectionnel ne pouvait s'universaliser sans annuler le pluralisme qui fait la politique en démocratie, enjoignant aux mouvements de fonctionner comme des petits États chargés de résoudre toutes les contradictions d'intérêt pensées comme des anomalies provisoires. En politique, les sujets ne sont pas des reflets mais des projets. À condition de penser l'émancipation non seulement comme projet, mais comme la cohabitation d'une pluralité de projets et de priorités en partie contradictoires, il n'y a plus

40 - *Ibid.*

besoin de rejeter ni la notion d'ennemi principal, ni celle de sujet collectif. Si un mouvement peut s'appuyer sur un sujet collectif de représentation, c'est que les sujets concrets peuvent se reconnaître et, dans certaines limites matérielles, s'investir dans plusieurs mouvements sans être réductibles à aucun. Ainsi, si dans l'analyse sociologique, il n'y a souvent rien à « intersecter », dans le domaine des politiques de l'émancipation, il n'est ni possible ni souhaitable de toujours tout faire se croiser.

AUTEURS

Sébastien Chauvin est maître de conférences en sociologie à l'Université d'Amsterdam et chercheur au *Amsterdam Institute for Social Science Research*. Il est l'auteur de *Les agences de la précarité : journaliers à Chicago* (Seuil, 2010). Il a également co-écrit *Introduction aux études sur le genre* (Bruxelles De Boeck, 2012 — avec Laure Bereni, Alexandre Jaunait et Anne Revillard) et *Sociologie de l'homosexualité* (La Découverte, 2013 — avec Arnaud Lerch). Ses travaux récents portent notamment sur la production et la contestation de l'illégalité migratoire (*On bosse ici, on reste ici ! La grève des sans-papiers : une aventure inédite*, La Découverte, 2011, avec Pierre Barron, Anne Bory, Nicolas Jounin et Lucie Tourette).

Alexandre Jaunait est maître de conférences en science politique à l'Université de Poitiers, chercheur à l'Institut des sciences sociales du politique (Nanterre). Il a notamment co-écrit *Introduction aux études sur le genre* (Bruxelles De Boeck, 2012 — avec Laure Bereni, Sébastien Chauvin et Anne Revillard) et « Représenter l'intersection. Les théories de l'intersectionnalité à l'épreuve des sciences sociales » avec Sébastien Chauvin (*Revue française de science politique*, 1, vol. 62, 2012, p. 5-20). Ses travaux actuels portent sur la catégorie d'« identité de genre » en droit et en médecine.

RÉSUMÉ

L'intersectionnalité contre l'intersection

La notion d'intersectionnalité est-elle condamnée à faire partie du problème qu'elle décrit ? Le terme a permis de mettre en lumière la façon dont les systèmes de représentation de certaines catégories dominées de la population, tant dans le droit que dans les mouvements sociaux, construisaient leur appréhension des discriminations à partir des cas particuliers des moins démunis au sein des catégories victimes, rendant la position de certaines minorités artificiellement plus complexes et juridiquement plus insaisissables. Loin de faire pléonasmie avec l'idée d'intersection, à laquelle on la réduit souvent, l'intersectionnalité en est donc la déconstruction critique. Cet article propose d'analyser les processus sociaux qui construisent certains cas comme simples et d'autres comme compliqués et de rendre compte des contraintes objectives qui en découlent pour les groupes et individus considérés. Dans un premier temps, il revient sur l'histoire des théories de l'intersectionnalité comme critiques de la hiérarchie de la représentativité au sein des mouvements sociaux et des catégories de la jurisprudence antidiscrimination. Dans un deuxième temps, il examine les questions suscitées par ces théories dans l'espace propre des sciences sociales lorsqu'elles cherchent à décrire des situations concrètes dans le langage de l'intersectionnalité. Enfin, il revient à la question politique pour examiner les débats soulevés par la perspective d'un programme normatif intersectionnel, notamment si ce dernier était constitué en impératif universaliste de prise en compte permanente de toutes les dominations.

ABSTRACT

Intersectionality against intersection

Is the notion of intersectionality doomed to being part of the problem it describes? Intersectionality theory was not developed to merely point at intersections but to capture subject positions made invisible by dominant systems of normative representation. It shined the spotlight on processes that reduce disadvantaged population groups to the particular experience of the least oppressed among category members, making other members appear as if they were at the intersection with another group. Rather than dividing between complex and simple oppressions, intersectionality theory thus invites us to reject the intersectional metaphor and problematize every subject position as complex. Yet, abstract categories and asymmetrical constructions of complexity carry real-life challenges for the individuals and groups concerned. But how can these challenges be described in the language of intersectionality without reinforcing the asymmetry? The article examines this conundrum both in the social scientific sphere of analytic description and in the normative sphere of political strategizing. We first briefly trace the history of intersectionality theory as a critique of hierarchies of representativeness both in social movements and in antidiscrimination jurisprudence. Second, we examine the social scientific challenge of describing concrete situations in the language of intersectionality without attributing intersection to the groups affected by it. Finally, we return to politics by examining the limits of turning intersectionality, originally a critique of political domination, into a positive political program, in particular if the latter would take the form of a universalistic imperative for all emancipation movements to give the same priority to all issues all the time.